

LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE VAUGNERAY CHAUFFEE AU BOIS

Dans un contexte de recherche de réduction des gaz à effet de serre et d'économies d'énergies, les collectivités se doivent de donner le bon exemple. C'est pourquoi la CCVL a décidé de construire une chaufferie bois pour répondre aux besoins en énergie de la piscine intercommunale à Vaugneray.

En effet, les piscines sont parmi les bâtiments publics les plus consommateurs d'énergie. La piscine intercommunale représente à elle seule près de 25 % des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des bâtiments publics du territoire !

Cette chaufferie bois permettra de couvrir 91% des besoins de la piscine. Les chaudières au gaz naturel, qui l'alimentent actuellement, seront conservées en appoint.

En parallèle, un système de récupération de chaleur sur les eaux des bassins rejetées à l'égout va être installé. Ce système permettra de récupérer la chaleur des eaux usées pour la transférer à l'eau alimentant les bassins (eau froide provenant du réseau public).

POURQUOI UNE CHAUDIERE BOIS ?

Pour réduire les dépenses de chauffage de la piscine

Ces dépenses (chauffage de l'eau des bassins, renouvellement de l'air ambiant et production de l'eau chaude des douches) sont élevées : plus de 112 000 € par an, en forte augmentation au cours des trois dernières années.

Le coût des énergies va très certainement augmenter dans les années à venir. Or, le coût du bois (actuellement presque deux fois moins cher que le gaz), énergie renouvelable, n'augmentera a priori pas aussi vite que celui des énergies dites « fossiles », et dont les stocks diminuent de plus en plus.

Pour préserver l'environnement par la diminution des rejets en CO₂

Cette opération marque également l'engagement de la CCVL en matière de développement durable. La combustion de 4 tonnes de bois dans une chaudière raccordée à un réseau de chaleur permet de produire autant d'énergie que si l'on brûlait une tonne de pétrole. De plus, les performances de la chaudière retenue, couplée au choix d'un combustible de qualité, permettront d'atteindre des seuils de poussières très bas.

Pour permettre la constitution progressive d'une filière locale d'approvisionnement en bois forestier

Il existe deux chaufferies bois collectives sur le territoire de la Communauté de communes. La CCVL espère produire un effet de levier sur les filières d'approvisionnement en bois, qui seront appelées à se structurer pour proposer une offre locale compétitive. Cette action permettra également d'impulser une meilleure gestion de la forêt.

Coût total de l'opération : 612 000 €

Subventions :

- 175 466 € de la Région Rhône-Alpes
- 134 584 € de l'ADEME
- environ 85 000 € du Département du Rhône

Début des travaux : mi-mars 2012

Fin des travaux : juin 2012

LE SAVIEZ-VOUS ?

> Le bois est considéré comme une énergie renouvelable car, en se consumant, il dégage la quantité de CO₂ qu'il a capté au cours de sa croissance. Grâce à une gestion durable de nos forêts (replantation), ce CO₂ est réabsorbé par les forêts, ce qui a pour conséquence de ne pas augmenter sa concentration dans l'air.

> En France, le prélèvement forestier reste largement inférieur à l'accroissement naturel de la forêt. Dans le Rhône, la ressource en bois peut fournir environ 200 000 tonnes de bois par an, de quoi alimenter environ 900 chaufferies !